

Du côté de Mignet aujourd'hui: quelques aspects remarquables (suite)

(données 2020-2021) : effectifs de 30 élèves (± 1) par niveau ; 68 dossiers de candidature pour l'entrée en 6^e ; 100% de réussite (31 élèves) au diplôme national du brevet option internationale (DNBI) ; 100% de réussite (31 élèves) au concours d'entrée à la seconde internationale du Lycée Duby.

Il n'est peut-être pas inutile, au vu de ce qui précède, de rappeler que les sections internationales sont organisées par langue-culture, ce qui s'explique du fait que les programmes de ces sections sont établis en concertation par les autorités pédagogiques françaises et celle du pays partenaire – ainsi, pour la section britannique, par référence au *British National Curriculum*. Ceci éclaire donc aussi la distinction entre britannique et américain. Je précise, après avoir regardé (par intérêt professionnel d'angliciste) ce qu'en disent les textes ministériels, que, pour les sections britanniques et américaines, « le programme est présenté en deux parties : un tronc commun anglo-américain et une partie spécifique à chacune des deux sections, britannique et américaine » (*Bulletin officiel* n° 31 du 29 août 2013). Je ne résiste pas par ailleurs à la tentation de signaler qu'il existe aussi, pour les sections relevant du domaine anglophone, une section australienne, mais elle ne se trouve ouverte que dans deux collèges de Nouvelle-Calédonie.

Pour le reste, la section internationale britannique de Mignet fonctionne selon les principes généraux, bien connus, des sections internationales : accueil d'élèves étrangers et français (principalement de familles bi-culturelles) avec recrutement spécifique sur dossier scolaire et tests de langues ; horaires renforcés en langue-culture étrangère ; enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en langue étrangère ; modalités spécifiques de présentation au brevet (DNBI) ; etc. On pourra se reporter pour plus de détails sur tous ces aspects au site internet du collège, où l'on trouvera aussi une très intéressante vidéo de présentation de la section, permettant notamment de voir et entendre quelques-uns de ses acteurs.

Les classes bi-langues, anglais-allemand et anglais-arabe

On sait que le dispositif national des classes bi-langues (avec trait d'union de la graphie officielle), créé par circulaire à partir de la rentrée 2002 (l'appellation de « bi-langues » semble n'avoir été officiellement adoptée qu'en 2005), répond au souci général d'atteindre un objectif de maîtrise d'au moins deux langues étrangères à la fin du secondaire, en permettant d'introduire l'enseignement d'une deuxième langue dès la classe de 6^e

Mignet propose dans ce cadre deux classes bi-langues, d'un maximum de 30 élèves chacune par niveau de la 6^e à la 3^e : une classe anglais-allemand et une classe anglais-arabe. Le recrutement se fait, dans la limite des places disponibles (le cas échéant par dérogation à la sectorisation), avec un critère particulier de continuité avec la « langue de sensibilisation » suivie en primaire, allemand ou arabe donc. Il est par ailleurs indiqué par le collège que, la classe demandant « un investissement supplémentaire réel », le niveau scolaire global doit être suffisamment « solide pour ne pas être noyé sous le travail ».